

Quel devenir pour les églises et autres lieux de culte en Alsace-Moselle ?

Qu'ils cristallisent des émotions, des souvenirs, des faits historiques ou soient des références patrimoniales, des repères dans le paysage ou encore des charges financières, les édifices culturels sont des bâtiments qui cumulent parfois des significations très diverses.

Dans le contexte de budget qui se resserre et de responsabilités croissantes, les communes se voient obligées de se poser des questions sur la présence, l'entretien, la pérennisation ou la transformation des lieux de cultes dont elles ont la charge.

Objectifs

- Identification des points de vigilances sur des bâtiments d'intérêt patrimoniaux très divers.
- Aide aux décisions et orientations à prendre.
- Outils d'accompagnement des populations sur les choix à faire.

Experts

- Architecte du patrimoine
- Architecte des bâtiments de France
- Elu.es
- Membre du consistoire israélite
- Architectes
- Facilitateur.rices
- Conservateur des Monuments Historiques
- Conservatrice des mobiliers
- Conseillères CAUE

Porteurs de la journée d'Actualité

Le CNFPT et le CAUE d'Alsace



Contenu pédagogique

- L'état sanitaire du bâtiment et ses besoins à court terme.
- La question de l'évolution des bâtis culturels : le cadre législatif pour les communes, la démarche de projet et les différents acteurs.
- Comment accompagner élus et populations à imaginer et identifier un autre usage de ce type d'édifice ?
- Existe-t-il des financements disponibles pour restaurer/réhabiliter/transformer/valoriser ?
- La question des co-financements pour les études préalables.
- Des retours d'expériences notamment dans les cas de désacralisation d'édifices culturels.

Modalités pédagogiques

Méthode

Le déroulé pédagogique appliqué est basé sur la chronologie dans l'approche, l'évaluation d'un bâtiment, les diagnostics nécessaires pour arriver aux options possibles.

Chaque stade est ponctué d'exemples concrets.

Les méthodes de présentation, voire de participation des personnes présentes, changent régulièrement et font appel à des supports, des animations et des techniques diverses.

Des experts dirigent ou complètent les thèmes les concernant.

Support

Les références présentées, un guide de suivi et surveillance, les coordonnées des intervenants ainsi qu'une bibliographie seront remis aux participants.

Public visé

Élu.es des communes d'Alsace-Moselle et leurs agents territoriaux.



Infos Pratiques

Date : jeudi 6 mars 2025

Lieu de formation :

AINET - CNFPT,
1 Rue Edmond Michelet
67100 Strasbourg

Durée : 6h30

Horaires : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Modalités d'accès : L'inscription s'effectue en ligne sur le site du CNFPT.

Date limite d'inscription : le 28/02/2025

Formation gratuite pour les élu.es accompagnés d'agents territoriaux

Nombre de participants : Le nombre de participants est limité à 40 personnes.

Pré-requis : aucun.



67+68
Alsace
caue
conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement

Contact :
Tel +33 (0) 3 88 15 02 30
Mail : caue@caue-alsace.com
Site web : www.caue-alsace.com

Nous suivre : [in](#) [f](#) [@](#) [it!](#) [yt](#)